



DÉPARTEMENT DU HAUT RHIN  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

*Au coeur du Bassin Potassique*

**Dossier n° DP 068 376 23 J 0179**

Date de dépôt : 01/08/2023

Date d'affichage de la demande en mairie :  
01/08/2023

Demandeur : Monsieur Bruno COLLARDEY

Pour : Réfection de la toiture

Adresse du terrain : 3 rue du Général de  
Gaulle

Cadastré : 60 0026

Affaire suivie par : Madame Cécile SCHEBACHER - Instructrice du Droit des Sols

## **DECISION DE NON-OPPOSITION A LA DECLARATION PREALABLE TACITE** délivrée par le Maire au nom de la Commune

Monsieur,

Par la présente, je vous informe que vous avez obtenu une autorisation tacite pour votre demande de déclaration préalable déposée auprès de notre service d'urbanisme le 01/08/2023.

En vertu de l'article R.424-1 du Code de l'urbanisme, le silence gardé par l'administration pendant un délai de 2 mois à compter de la réception d'une demande de déclaration préalable vaut décision d'acceptation. Le délai de 2 mois est expiré depuis le 12/11/2023.

Ainsi, conformément à la législation en vigueur, nous vous délivrons ce certificat d'autorisation tacite.

Je vous prie de bien vouloir trouver en annexe le dossier de déclaration préalable avec l'ensemble des pièces jointes.

Vu le projet situé aux abords de l'église Sainte-Barbe et du chevalement du puits de mine Théodore - Périmètre de protection des deux Monuments Historiques,

Vu l'avis tacite favorable de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) en date du 17/11/2023,

Vu les pièces complémentaires réceptionnées le 12/09/2023,

Vu les pièces complémentaires conformes aux prescriptions de l'ABF,

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Cordialement,

Fait à WITTENHEIM, le 24 NOV. 2023

Joseph WEISBECK  
Adjoint au Maire,  
Délégué à l'Urbanisme, aux Transports collectifs,  
à l'Environnement et à l'Aménagement du territoire

